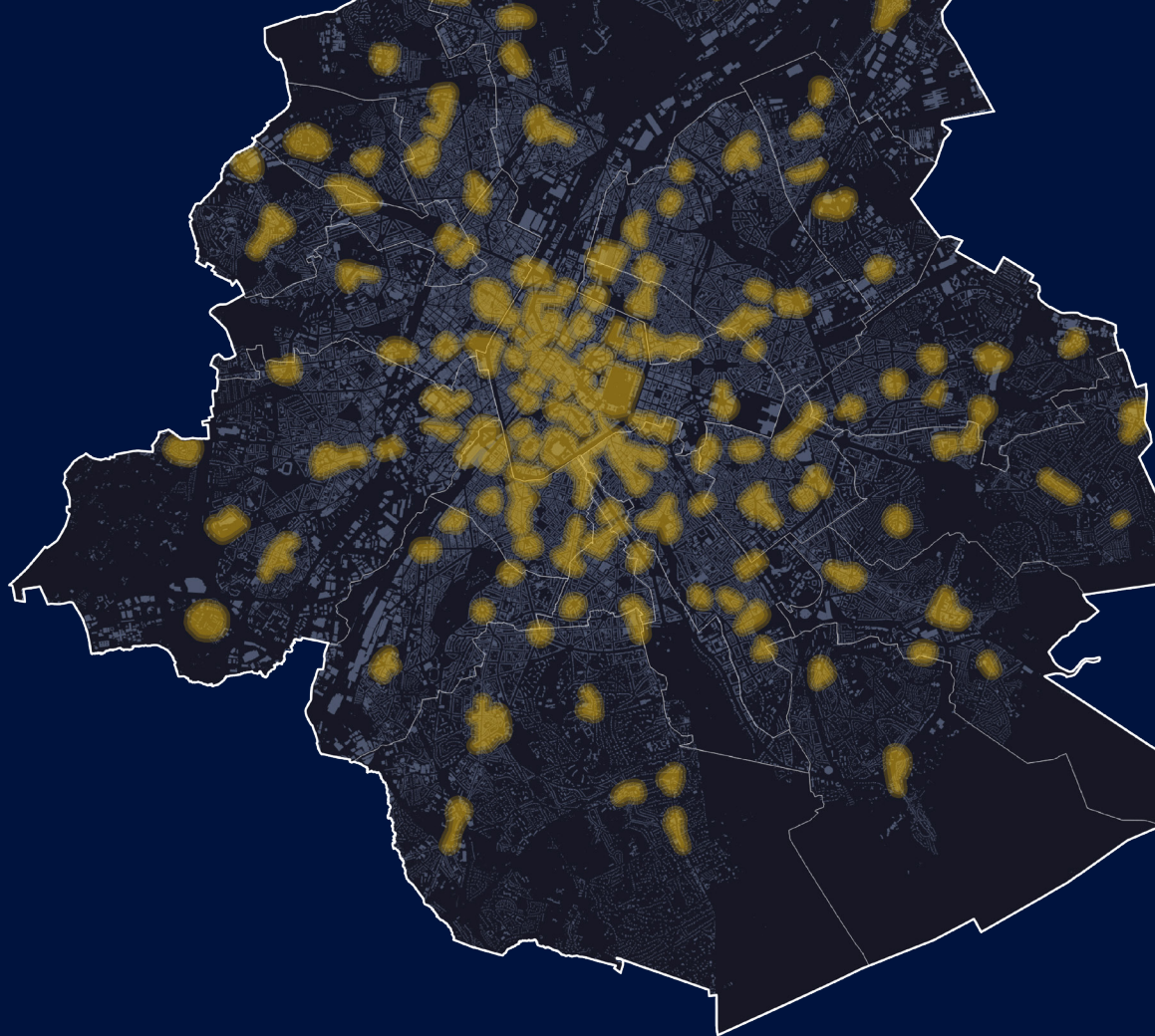




Territoires de la nuit

Étude cartographique de la nuit festive à Bruxelles

2023

Étude réalisée par 24hBrussels
avec le soutien de urban.brussels

u.
urban.brussels



● ÉTUDE RÉALISÉE PAR 24HBRUSSELS

24HBRUSSELS
Rue de Laeken 154 - b.2
1000 Bruxelles

Equipe de projet :
Nicolas Hemeleers, Léolo Lawinski, Kevin Huerta
Van Ellinkhuizen, Bram Smeyers, Guillaume Bleret
M 24hbrussels@gmail.com

● AVEC LE SOUTIEN DE URBAN.BRUSSELS

URBAN.BRUSSELS
Mont des Arts, 10 - 1000 Bruxelles

Personne de contact
Guy Conde-Reis
T +32 2 432 83 00
W urban.brussels



TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION	7
Cartographier la fête	8
Méthodologie	10
Cadrage de l'étude: définitions	12
Légende	13
2. ETAT DES LIEUX	15
Carte générale	17
Carte des bars et cafés	19
Carte de la fête	21
Carte des night-clubs	23
Carte des bars de nuit	25
Carte des salles de concert, salles polyvalentes et centres culturels	27
Carte des festivals et open-air	29
3. ANALYSE URBANISTIQUE	31
Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS)	33
Noyaux d'identité locale (NIL)	35
Densité de population et revenus	37
Réseau Noctis (STIB)	39
Zones de bruit	41
4. CONCLUSION	43
Conclusions	44
Les limites de l'étude	46
Quelles suites?	47



Jeff Wall, *In front of a nightclub*, 2006

*«La valeur des villes se mesure au nombre de lieux
qu'elles réservent à l'improvisation»*

Siegfried Kracauer

24hBrussels remercie Urban, le Conseil de la Nuit, Brussels By Night Federation, la Fédération Horeca, la Ville de Bruxelles, Bruxelles Environnement, safe.brussels, equal.brussels, Brussels2030, le BMA, hub.brussels, Perspective, la Police, le BRAL, la VUB (BCUS), les comités de quartier Saint-Géry et Saint-Jacques, le Beurschouwburg, ainsi que toutes les autres organisations et personnes qui ont participé à la réalisation de ce travail.

1. INTRODUCTION

Cartographier la fête

En janvier 2023, le club mythique bruxellois « Fuse » annonce sa fermeture après presque 30 ans d'existence. En cause : un conflit de voisinage. Si le club va pouvoir continuer ses activités pour deux ans, sous certaines conditions, il sera plus que probablement contraint à déménager à terme. Cet événement souligne le besoin criant pour Bruxelles de se construire une vision de la fête dans toutes ses dimensions (territoriales, culturelle, santé, économique, sociale, touristique,...), au risque de voir disparaître un tissu festif structuré depuis des décennies dans les quartiers centraux de la ville.

Nos villes sont, de manière générale, pensées pour être vécues de jour. Les connaissances sur la ville la nuit sont assez pauvres. Bruxelles n'échappe pas à ce constat. Le manque de prise en compte de cette dimension festive et nocturne engendre des situations de déséquilibre sur le territoire. La fête se met là où elle peut, de manière aléatoire et/ou opportuniste: répartition spatiale inégale des lieux de fête (concentrations trop fortes dans certains quartiers, ou à l'inverse manque d'intensité urbaine dans d'autres), accessibilité (mobilité), manque de lieux adaptés alors que l'espace ne manque pas, opportunisme immobilier et spéculation, etc. Plus globalement cette absence de vision génère des nuisances (bruit notamment), des conflits (entre les fonctions urbaines et entre les usagers,...), des problèmes de santé publique et engendre des difficultés de respect de normes environnementales.

Cette situation rend le tissu festif existant particulièrement fragile, perçu avant tout auprès du grand public (et donc du politique) pour ses nuisances, alors qu'il joue un rôle fondamental dans nos sociétés démocratiques: facteur de lien social dans une société de plus en plus individualiste, apport culturel, espace d'exutoire, de liberté et d'émancipation, creuset de nouvelles tendances, vecteur d'image et d'attractivité touristique, de contrôle social, pourvoyeur d'emploi (souvent peu qualifiés) et de dynamiques économiques.

L'association 24hBrussels s'est formée au départ de ces constats et souhaite contribuer à la réflexion sur la ville la nuit, notamment dans sa dimension territoriale. Elle défend l'idée d'une nuit pour tous.tes et d'une ville mixte, où la cohabitation réside dans l'équilibre entre les différentes fonctions, même dans les zones denses. Par opposition à une logique sectorisée qui voudrait une séparation des fonctions urbaines, qui serait par définition jugées incompatibles.

A Bruxelles, on ne savait pas jusqu'ici où était localisée la fête sur le territoire. En étudiant, par la cartographie, la manière dont la fonction festive s'insère dans le tissu urbain bruxellois et ce que cela génère, et grâce à l'implication d'une diversité d'acteurs, le présent projet souhaite poser les **premiers jalons d'une vision territoriale de la fête à Bruxelles**.

PRÉCAUTION MÉTHODOLOGIQUE

Ce premier jalon reste cependant très incomplet. Il nécessiterait de multiples affinements. Préciser les définitions, améliorer les bases de données, objectiver l'occupation du territoire en fonction des heures. Ajouter à cette approche à ce stade-ci très quantitative une dimension plus qualitative, une analyse des pratiques festives dans leur diversité culturelle. Dresser une typologies des quartiers de fête, et analyser leur évolution. Faire des zooms sur des situations précises, en examinant l'échelle de la parcelle. Proposer d'intégrer la fête dans la réforme à venir du PRAS (plan régional d'affectation du sol) ainsi que dans le traitement des demandes de permis d'urbanisme.

Ce n'est que sur base d'une analyse plus approfondie et partagée avec la diversité des acteurs qu'on pourra construire une vraie vision de la fête pour Bruxelles: où met-on la fête sur le territoire? Et proposer des recommandations concrètes pour les pouvoirs publics.

Ce premier jalon ne demande donc qu'à être utilisé, critiqué, mis en débat, et prolongé.

UNE ÉTUDE COLLECTIVE QUI MOBILISE LES NOUVEAUX ACTEURS DE LA NUIT À BRUXELLES

24HBRUSSELS

L'étude 'Territoires de la Nuit' est réalisée par 24hBrussels. Elle s'inscrit dans une dynamique plus large qui a pour objectif de nourrir la réflexion sur la ville la nuit au sens large. L'association s'est structurée en 2018 au lendemain de la fermeture de Recycl'art (dans son ancienne implantation gare de la Chapelle) avec le constat, déjà mentionné, d'un manque de connaissance sur la nuit bruxelloise. Dans sa mission sur la nuit, l'association porte une attention particulière à la dimension festive. Au cours des dernières années, elle a participé à une série d'événements sur cette thématique comme des 'night conferences' (colloques internationaux organisés par les réseaux de maires de la nuit) ou a organisé en 2020 une édition bruxelloise de l'Open Club Day (initiative à l'échelle européenne visant à ouvrir les portes des clubs aux riverains, locaux, ou autres enthousiastes le temps d'une journée).

Elle a également organisé en 2018 et 2019 les sessions 'Mind The Night', une série de cycles de réflexion sur la nuit à Bruxelles et rassemblant une diversité d'acteurs belges et internationaux. Ces moments collectifs ont abouti sur des revendications transversales portant sur la gouvernance, la mobilité, l'approche territoriale, etc. Un des résultats est la mise en place du Conseil bruxellois de la Nuit.

CONSEIL DE LA NUIT

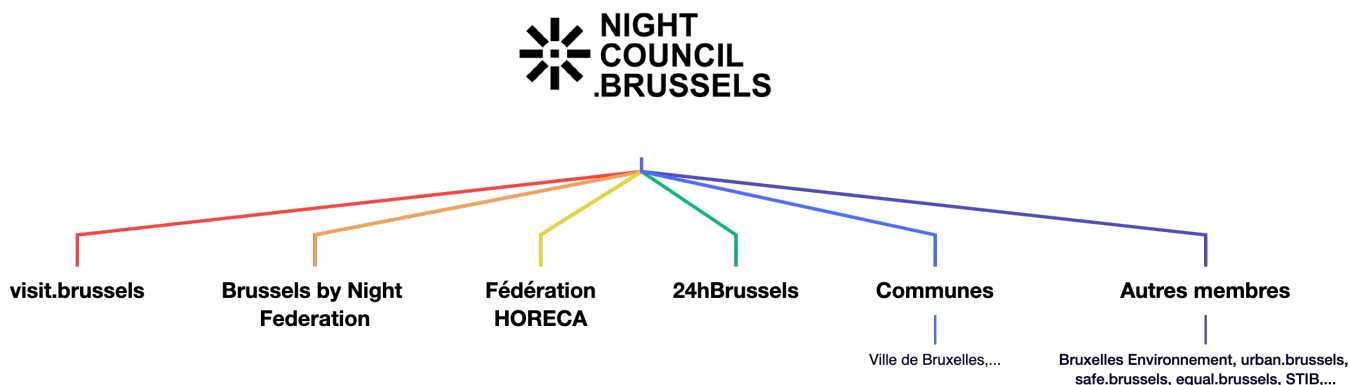
Mis sur pied en 2020 par le Gouvernement bruxellois et piloté par [visit.brussels](#), le Conseil de la nuit a pour objectif de rassembler et coordonner les acteurs de la nuit. Il rassemble notamment la Brussels by Night Federation, la Fédération Horeca, 24hBrussels, des représentants des communes ainsi que d'autres administrations comme Bruxelles Environnement, [urban.brussels](#), [safe.brussels](#), [equal.brussels](#), la STIB, etc.

BRUSSELS BY NIGHT FEDERATION

Constituée depuis 2020 et la crise du COVID la fédération a permis de construire un soutien indispensable aux promoteurs de la vie nocturne à Bruxelles et participe activement à la valorisation et la protection de la club culture.

URBAN.BRUSSELS

La présente étude est financée par [Urban.brussels](#). Dans sa méthodologie, 24hBrussels a voulu impliquer l'ensemble de ces nouveaux acteurs de la nuit à Bruxelles. Raison pour laquelle le Conseil de la Nuit, la Brussels by Night Federation, la Fédération HORECA, ont été impliqués de manière rapprochée, au même titre que la diversité des acteurs qui font la nuit (habitants, politiques, gestionnaires, administration, chercheurs, etc.)



Méthodologie

OBJECTIFS

La présente étude a pour objectif de poser les premiers jalons d'une vision territoriale de la fête à Bruxelles par la création d'une **visualisation cartographique des lieux de fête en Région bruxelloise, pour comprendre comment et où ils se sont installés sur le territoire aujourd'hui**, de manière spontanée et en l'absence, à ce stade, de cadre de vision. Cette donnée n'existant pas comme telle à ce jour il est logique que la dimension festive soit difficile à prendre en considération dans les transformations de la ville.

A terme, et hors du cadre de cette présente mission, l'objectif est de continuer à creuser cette réflexion pour aboutir à une série de recommandations et de stratégies permettant de mieux intégrer cette dimension dans la ville : penser son organisation et son implantation sur le territoire, en tenant compte de toute une série de paramètres comme la mobilité, la compatibilité des fonctions, la sécurité, les réglementations, la dimension environnementale dont celle des nuisances sonores, etc.

PHASE 1 : PRÉCISION DU CADRE DE L'ÉTUDE

Cette phase a consisté à définir les objets d'études et le cadre spatio-temporel à observer : qu'est-ce qu'un lieu de fête ? quelle période observe-t-on ? Est-ce qu'on représente cartographiquement un instant T (par exemple, tous les lieux ouverts le samedi à 2h du matin) ou plutôt de manière cumulative en identifiant tous les lieux où la fête prend place à un moment ? Quel territoire observe-t-on ?

Ces questions ont été mises en débat lors d'un premier moment collectif réunissant des acteurs clefs (milieu de la nuit, fédérations, autorités publiques, comités d'habitants,...). Ce moment a permis de préciser le type de lieux à cartographier, les sources de données disponibles et les analyses à réaliser.

PHASE 2 : CONSTITUTION DE L'INVENTAIRE

L'inventaire a été constitué d'après plusieurs bases de données. La source principale de données a été le relevé des points de vente en Région de Bruxelles-Capitale réalisé et mis à disposition par hub.brussels. Comme son nom l'indique, cette base de données regroupe une grande majorité des points de ventes de la Région, en ce compris les établissements horeca, les lieux culturels, les boîtes de nuit, etc. Cette base de données a constitué le socle de l'inventaire mais n'était pas assez précise pour être suffisante. D'autres sources ont permis de compléter l'inventaire, notamment le listing des membres de la Brussels by Night Federation, l'agenda culturel de visit.brussels et Google. L'inventaire a finalement été affiné sur base des connaissances de l'équipe de projet.

L'inventaire final est constitué de 2193 entrées, qui comprennent, comme expliqué dans le cadrage ci-dessous, une vision élargie de la fête en incluant d'autres lieux en lien avec une dimension culturelle, sociale, de divertissement ou de loisirs. Il reprend pour chaque entrée la source, le nom de l'établissement, sa catégorie, son adresse, ses coordonnées GPS et pour certains les horaires d'ouverture.

PHASE 3 : CARTOGRAPHIE ET ANALYSE URBANISTIQUE

Les données de l'inventaire sont cartographiées à l'échelle de la Région bruxelloise, selon différentes catégories de lieux, ce qui permet de donner un premier aperçu de la manière dont la fête s'organise sur le territoire et fait apparaître les pôles d'intensité nocturne.

La 'carte de la fête' regroupant les lieux directement en lien avec la dimension festive est ensuite superposée à des données liées à l'aménagement du territoire (PRAS, PRDD, noyaux d'identité locale), à la démographie (densité de population, revenus), la mobilité et les réglementations (notamment celle du bruit) pour comprendre comment cette composante festive s'insère dans la planification de la ville.

De manière à préciser les conclusions, le contenu a été ensuite une nouvelle fois mis en débat lors d'un deuxième moment collectif, également en format atelier.



Cadrage de l'étude: définitions

Trois dimensions posent le cadre de l'étude : le territoire, le temps, et le type de lieux.

LE TERRITOIRE

L'ensemble du territoire de la Région bruxelloise. A noter que le dépassement des limites régionales pour prendre en compte des lieux situés en périphérie bruxelloise (Brabant flamand et Brabant wallon) serait pertinent par rapport aux pratiques. La présente étude se limite à Bruxelles.

LE TEMPS

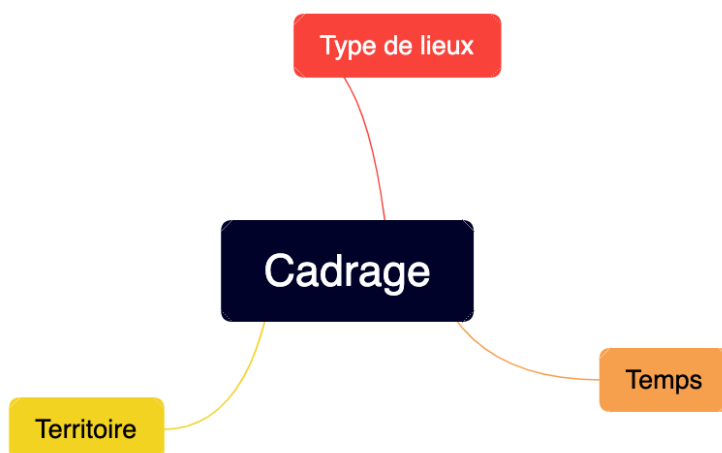
Le choix a été porté sur une vision cumulative qui consiste à cartographier de manière la plus exhaustive possible les endroits où une activité festive peut prendre place à un moment. Ce choix pourrait s'opposer à une vision 'instant T' qui consisterait à cartographier tous les lieux festifs ouverts à un moment précis. Par exemple, le samedi à 2h du matin. Cette deuxième approche pourrait être intéressante en complément pour affiner les constats.

LE TYPE DE LIEUX

Ce point a notamment été orienté par les données existantes. Dans un premier temps, les données étant disponibles, il a été décidé d'ouvrir le champ à des types de lieux sortant du cadre de la fête mais qui restent en lien avec des logiques culturelles, sociales, de divertissement ou de loisirs ayant lieu en soirée et/ou la nuit. Ont donc été retenus les night-clubs, les bars, les salles de concert, salles polyvalentes, centres culturels, les festivals et open-air mais aussi les cafés, les cinémas, les théâtres, les casinos et salles de jeux et les lieux en liens avec les pratiques sexuelles ou érotiques.

Les catégories proposées regroupent donc également des lieux où on ne fait pas nécessairement la fête (on ne fait pas la fête dans un night shop ou un casino) mais qui peuvent exercer une influence directe ou indirecte sur l'activité festive, avant ou après, viennent compléter l'offre festive ou s'insérer dans sa dynamique ou bien constituent un risque en termes de nuisances.

En partant d'une cartographie large, les critères sont affinés pour définir une carte plus spécifiquement en lien avec la fête dans laquelle n'apparaissent plus que certaines catégories.



Légende

LÉGENDE DE LA CARTE GÉNÉRALE



VERS UNE 'CARTE DE LA FÊTE'

- » Night-club
- » Bar de nuit
- » Café
- » Salle de concert, salle polyvalente, centre culturel
- » Cinéma et théâtres
- » Lieux en lien avec des pratiques sexuelles ou érotiques
- » Festival et open-air
- » Night shop

- » Night-club
- » Bar de nuit
- » Salle de concert, salle polyvalente, centre culturel
- » Festival et open-air

Partant d'une première approche large des catégories liées à la dimension festive, qui donne une **carte générale** (voir plus bas), il convenait d'affiner la sélection des catégories présentées ci-dessus pour retenir uniquement les lieux accueillant des pratiques festives nocturnes au sens propre du terme.

Les couches pertinentes ont donc été extraites de la carte générale pour aboutir à une **carte de la fête à Bruxelles**. Ont été retenus les night-clubs, les bars de nuit, les salles de concert/polyvalentes/centres culturels ainsi que les festivals et open-air.

L'ensemble des cartes thématiques sont consultables dans le cahier des cartes. Dans ce rapport, ce sont uniquement les éléments liés à la fête qui sont décrits.

2. ETAT DES LIEUX

2193 lieux
en lien avec la
dimension festive



Carte générale

- Lieu ouvert en soirée et/ou la nuit
en lien avec la dimension festive (2193)



Carte générale

Cette carte regroupe toutes les catégories, liées de près ou de loin à la fête, la dimension culturelle, sociale, le divertissement, loisirs à Bruxelles en soirée et/ou la nuit, de manière très large. Y figurent :

- » Night-club
- » Bar de nuit
- » Café
- » Salle de concert, salle polyvalente, centre culturel
- » Cinéma et théâtres
- » Lieux en lien avec des pratiques sexuelles ou érotiques
- » Casino et salle de jeux
- » Festival et open-air
- » Night shop

DES ZONES DE CONCENTRATION...

Les premiers constats sont des zones de concentrations majoritairement situées dans le Pentagone ou dans la première couronne. Parmi les zones de concentrations figurent :

- » Dans le « bas de la ville », l'hypercentre, l'Îlot Sacré, la Bourse, le quartier Saint-Géry, le quartier Saint-Jacques
- » La Place du Jeu de Balle
- » La Porte de Hal, le bas de la rue de la Victoire et le bas de la chaussée de Waterloo
- » Le Parvis de Saint-Gilles
- » Les alentours de la Place Van Meenen avec les chaussées d'Alsemberg et de Waterloo
- » La Place Flagey
- » La Porte de Namur, Matonge, Quartier Saint-Boniface, Fernand Cocq, Place de Londres
- » Le district étudiant d'Ixelles qui apparaît mais dans une moindre mesure avec des petites concentrations au cimetière d'Ixelles, sur le campus de l'ULB, la chaussée de Boondael
- » La Place Jourdan
- » Le bas de Saint-Josse et la chaussée de Louvain
- » La rue d'Aerschot

Certaines communes disposent d'une offre assez importante comme Schaerbeek ou Anderlecht (Ouest de Schaerbeek, Nord d'Anderlecht)

Ces concentrations semblent soit s'organiser selon une logique :

- » Concentrique (regroupement autour d'une place ou dans un quartier comme le centre-ville, le parvis de Saint-Gilles, la place Flagey)
- » Ou linéaire (le long d'un axe comme la chaussée d'Alsemberg, la rue d'Aerschot, la chaussée de Louvain, Bockstael).
- » Ou logique de lieux isolés

ET DES ZONES MOINS ÉQUIPÉES

Apparaissent également, en miroir, des zones moins équipées, principalement situées en seconde couronne, où les logiques de concentration sont beaucoup moins marquées. De manière générale, l'offre se disperse au fur et à mesure qu'on s'éloigne du centre. Certaines zones plus centrales témoignent aussi de plus faibles concentrations comme la partie Ouest du Pentagone, ainsi que l'Est (Cité administrative, Quartier Européen) et le Nord du Pentagone (Quartier Nord) qui sont des zones administratives principalement constituées de bureaux.

1482
bars et
cafés



Légende

● Bar / Café (1482)



Carte des bars et cafés

CRITÈRES DE DÉFINITION ET EXEMPLES

- » Tous les bars et cafés sans distinction d'horaires et de finalité festive ou musicale.

Exemples : Goupil Le Fol, Walvis, Barbeton, Bonnefooi, 1030 Café, Midpoint, Bar des Amis, Dali's, Delirium, Café Central, Mappa Mondo, Cercueil, L'Amère à Boire, Le Tigre, Café Belga...

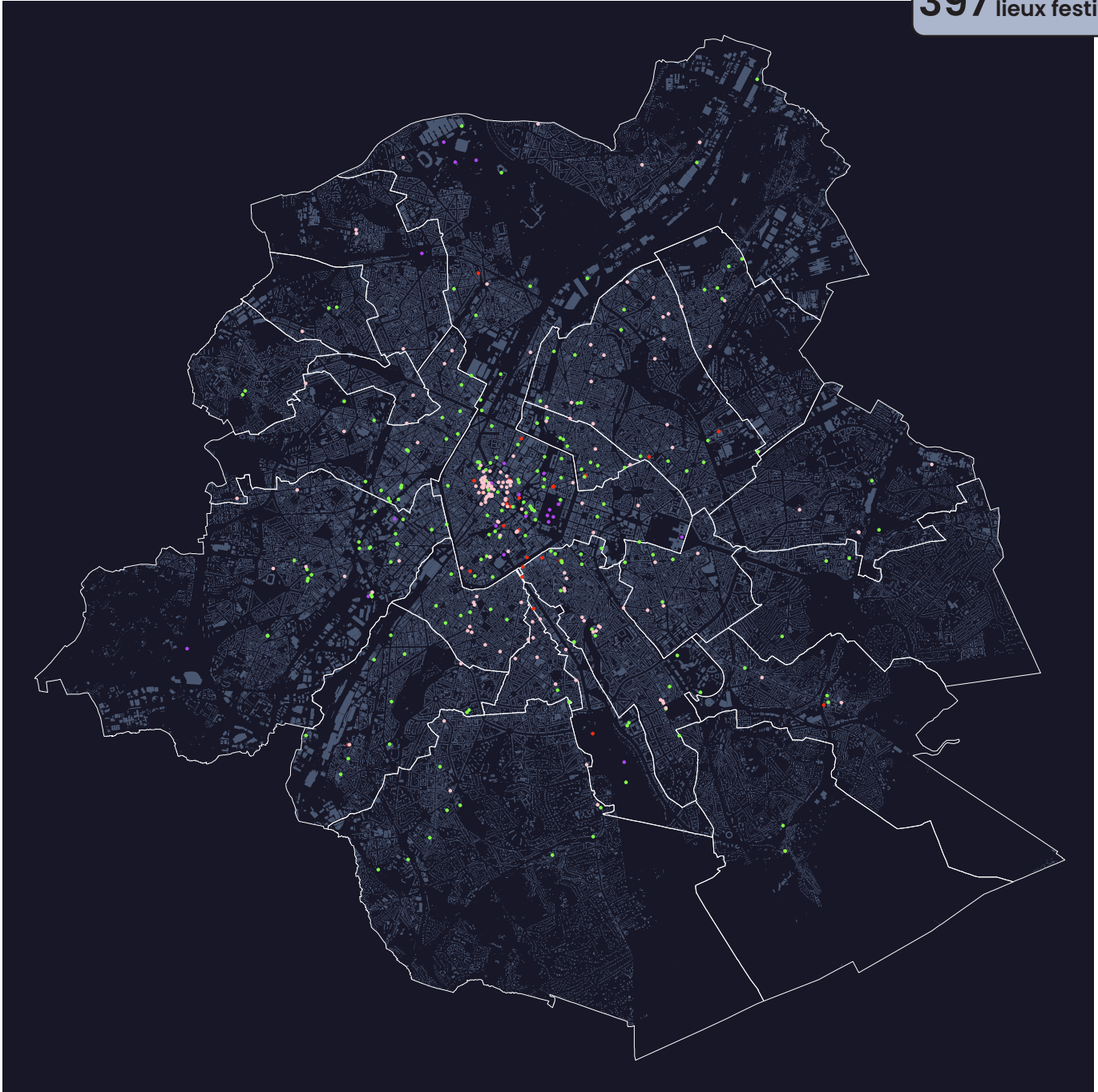
Cette catégorie bars et cafés reprend l'ensemble de ces lieux sans distinction d'horaires de fermeture (et par extension du caractère potentiellement plus festif de l'un par rapport à l'autre). Elle constitue la masse principale des entrées (1482 sur les 2193 entrées que comporte l'étude). S'ils ne sont pas nécessairement ouverts tard dans la nuit, ne diffusent pas de musique amplifiée, n'ont pas de pistes de danses, ces bars et cafés rassemblent tous les lieux où l'on peut sortir pour «boire un verre» et participent au dynamisme de la vie (nocturne) bruxelloise - se retrouver entre amis, profiter des terrasses de cafés - avec les besoins et externalités que cela peut générer (besoins de déplacement, nuisances sonores pour le voisinage de ces établissements...)

Ces lieux importants à considérer ne sont cependant pas tous repris dans la 'carte de la fête' pour laquelle uniquement les bars à finalité 'festive' ont été extraits. Il semble pertinent de différencier l'impact de bars dansants, où de la musique amplifiée est diffusée et qui ferment parfois plus tard que certains night-clubs, d'autres bars qui ferment à 1h du matin et où les gens vont se retrouver pour boire un verre et échanger à l'intérieur ou en terrasse.

ORGANISATION SUR LE TERRITOIRE

Etant donné que ces lieux constituent la masse principale des données de l'étude, on retrouve de manière assez logique des constats similaires à la 'carte générale' regroupant tous les lieux, avec les mêmes effets de concentration et de dispersion.

397 lieux festifs



Carte de la fête

- Night-club (28)
- Bar de nuit (162)
- Salle de concert / polyvalente / centre culturel (186)
- Festival & open-air (21)



Carte de la fête

AFFINEMENT DES DONNÉES : VERS UNE 'CARTE DE LA FÊTE'

Pour réaliser le travail d'analyse urbanistique qui suit, il convient d'affiner la sélection des catégories présentées ci-dessus pour retenir uniquement les lieux accueillant des pratiques festives au sens propre du terme. Les couches pertinentes ont donc été extraites de la carte générale pour aboutir à une carte de la fête à Bruxelles. Ont été retenus :

- » Les night-clubs
- » Les bars de nuit
- » Les salles de concert, salles polyvalentes, centres culturels
- » Les festivals et open-air

ORGANISATION SUR LE TERRITOIRE

La logique de concentration dans le Pentagone apparaît de manière encore plus évidente. Le centre comptabilise 132 lieux festifs (sur les 397 que comptent cette catégorie), soit un tiers des lieux festifs concentrés sur à peine 3% du territoire régional. Les zones les plus intenses du Pentagone sont localisées autour de la Bourse et de la zone piétonne du centre-ville. Mais on retrouve également une activité dans le haut de la Ville avec le parc Royal, la place Poelaert, le Sablon, ou encore dans les Marolles.

On notera la bonne diversité des types de lieux de fête dans le centre ville. Celui-ci présente donc effectivement une offre potentielle assez diversifiée, et on perçoit un lien entre la concentration des bars et leur suite logique dans le fil d'une soirée de sortie: le club ou la salle polyvalente. Cette proximité est évidemment aussi de nature à limiter les déplacements.

Si le centre-ville est densément équipé, il comporte aussi des zones dépourvues de lieux festifs, notamment l'Ouest du Pentagone et les zones administratives des quartiers Nord et Européen.

Pour le reste, on retrouve une diffusion de lieux en première couronne avec des petites intensités locales, et plutôt des lieux isolés en seconde couronne où l'offre est plus faible. La Place Flagey, le Cimetière d'Ixelles, le Parvis et la Barrière de Saint-Gilles, Louise, Fernand Coq constituent ces petites centralités festives au Sud-Est du centre-Ville.

Ailleurs, on retrouve notamment CityGate (rue de la Petite-Ile) dans la zone industrielle, la place de la Vaillance, le territoire du canal, rue de Manchester/Birmingham, l'Abbaye de Forest, etc. Ces centralités sont plutôt constituées de lieux culturels/salles de concert tandis que les centralités du centre et Sud-Est sont elles plutôt marquées par des bars de nuits et night-clubs (en plus d'une offre de lieux culturels/salles de concert également présente.)

28 night-clubs



Carte des night-clubs

● Night-club (28)



Carte des night-clubs

CRITÈRES DE DÉFINITION ET EXEMPLES

- » Musique amplifiée
- » Piste de danse
- » Horaires tardifs (+-23 à 7h)
- » Prix d'entrée
- » Événement : musique, lightshow
- » Capacité/taille
- » Fréquence (au minimum une fois par semaine)

Exemples : C12, Fuse, Jeux d'Hiver, La Cabane, Mirano, Spirito, Sunset Club, The Maze, Umi, Jealousy...

ORGANISATION SUR LE TERRITOIRE

Sur base de cette définition la Région de Bruxelles-Capitale compte donc 28 night-clubs.

On notera que Bruxelles n'a jamais été considérée comme une grande ville de «clubs» ou de «boîtes de nuit». Les pratiques festives semblent plus diversifiées. Ici le ratio est de 1 boîte de nuit pour 44 327 habitants (en 2023). A titre de comparaison, Paris compte 170 night-clubs pour 2 102 650 habitants, soit 1 night-club pour 12 368 habitants (données 2023 issues du Conseil de la Nuit de Paris).

Ces établissements sont installés en majorité dans le Pentagone (15 sur les 28) où on retrouve le C12, le Fuse, le Umi, Chez Ginette Club et The Maze. Ensuite on en trouve quelques-uns à proximité de l'Avenue Louise et de la Porte de Namur comme le Bloody Louis et le Spirito, toujours dans une localisation relativement centrale, à proximité de la Petite Ceinture. Finalement, d'autres clubs sont dispersés en seconde couronne comme La Cabane ou les Jeux d'Hiver. L'Ouest de Bruxelles est très peu équipé en boîtes de nuit. On n'en comptabilise qu'une seule, le Club Rotana située à proximité de Bockstael.

On constate donc une concentration très majoritaire dans le centre-ville. Cette localisation rend tangible la relation qui existe entre la catégorie des bars de nuit et celle des clubs. Le club étant souvent une prolongation logique après un début de soirée en bars.

162
bars de nuit



Carte des bars de nuit

● Bar de nuit (162)



Précautions méthodologiques :

- » Sur les 1482 entrées de la catégorie des bars et cafés, les informations sur les horaires de 471 n'ont pas pu être trouvées. Ces lieux ont donc été considérés comme fermés à 2h bien que cela ne soit pas forcément le cas. L'important ici était d'avoir une première image. Il s'agira à l'avenir d'affiner ces données.
- » La catégorisation fait l'hypothèse qu'un bar ouvert après 2h est un lieu festif (piste de danse, musique amplifiée) or ce n'est pas toujours le cas. Certains lieux sont des bars à chicha, ou des cafés sans piste de danse et sans musique amplifiée mais à horaires étendus. Cela semble notamment être le cas pour plusieurs lieux isolés et dispersés en première et seconde couronne. Ils n'ont dès lors pas le même impact en termes de nuisances. Un travail d'approfondissement «qualitatif» est nécessaire pour affiner cette catégorie.

Carte des bars de nuit

CRITÈRES DE DÉFINITION ET EXEMPLES

- » Musique amplifiée ou ambiance sonore
- » Piste de danse
- » Généralement gratuit
- » Horaires : ouverture en début de soirée avec horaires de fermeture tardis (après 2h)
- » Taille/capacité généralement plus réduite

Exemples : Bonnefooi, Café Central, Cartagena Salsa Bar, Chez Maman, Belgica, Château Moderne, Plein Publiek, Bar du Marché...

La catégorie des bars et cafés a été plus complexe à travailler. D'une part car elle constitue la majorité des entrées (1482 bars et cafés sur les 2193) mais aussi car la base de données initiale ne faisait pas la **différence entre un café de journée et/ou de soirée et un bar de nuit**. Les deux catégories sont toutefois importantes à distinguer.

Pourtant, il semble pertinent de différencier l'impact de bars dansants, où de la musique amplifiée est diffusée et qui ferment parfois plus tard que certains night-clubs, d'autres bars qui ferment à 1h du matin et où les gens vont se retrouver pour boire un verre et échanger à l'intérieur ou en terrasse. Bien que leurs besoins et impacts ne soient pas similaires, ces deux catégories restent cependant importantes à prendre en considération.

Pour réaliser cette catégorisation à partir des données brutes, le critère des heures a été identifié comme l'élément pouvant potentiellement permettre de différencier un lieu festif d'un bar plus classique. L'hypothèse formulée est qu'un bar ouvert tard dans la nuit aura une finalité plus festive qu'un bar fermant tôt. Après plusieurs tests, c'est le seuil de 2 heures du matin qui a permis de différencier deux ensembles cohérents. Cette hypothèse nécessite cependant quelques précautions dans l'interprétation des résultats (voir ci-contre). Un approfondissement plus 'qualitatif' permettrait d'affiner cette cartographie.

ORGANISATION SUR LE TERRITOIRE

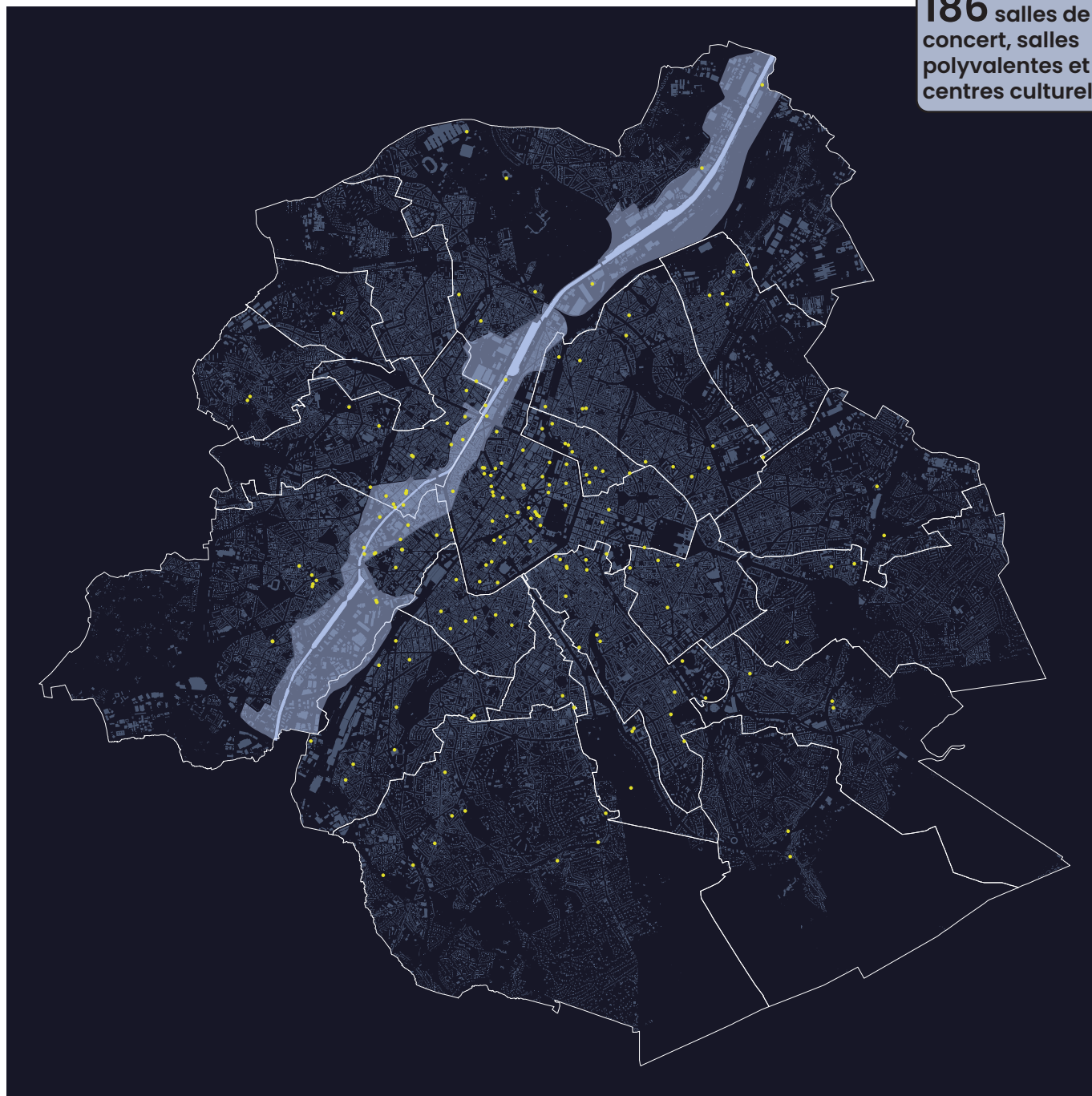
Il apparaît clairement un effet de concentration important dans l'hypercentre-ville, dans les quartiers qui bordent la Bourse : Saint-Géry, Saint-Jacques, Monnaie et Grand-Place. Sur les 162 bars de nuit qui ont été identifiés comme bars de nuit sur la Région, cette zone en regroupe près d'un tiers. Pour le reste, ils sont dispersés en première couronne et plus rarement en seconde couronne. Des petites zones de concentrations apparaissent dans le quart Sud-Est de la Région autour du Parvis et de la Barrière de Saint-Gilles, des places Fernand Coq et Flagey et du Cimetière d'Ixelles. Cependant, la comparaison avec la carte des bars et cafés (p.18) montre que celles-ci perdent largement en intensité au fil de la nuit.

En superposant ces données au périmètre de la **zone piétonne du centre**, on remarque une certaine correspondance. La plupart des bars de nuit du centre sont reliés par le piétonnier, une infrastructure qui génère un espace public confortable pour les piétons (protégé du trafic automobile) et assure un certain contrôle social par les flux qu'il concentre. Ce qui est recherché par les sorteurs c'est aussi un quartier où «il y a de l'ambiance», donc une certaine concentration de lieux et de gens en soirée. Ces avantages peuvent par contre avoir l'effet de renforcer la concentration de lieux festifs dans le quartier, alors qu'il s'agit également d'un quartier habité, et qui doit rester habitable. L'objectivation par la carte permet d'illustrer clairement cet enjeu.



Bars de nuit superposés à la zone piétonne du centre-ville

186 salles de
concert, salles
polyvalentes et
centres culturels



Carte des salles de concert, polyvalentes et centres culturels

- Salle de concert, salle polyvalente, centre culturel (186)
- Territoire du Canal (Périmètre du BKP)



Carte des salles de concert, salles polyvalentes et centres culturels

CRITÈRES DE DÉFINITION ET EXEMPLES

- » Programmation culturelle large (expo, spectacles, concerts,...) pouvant aussi accueillir des événements clubbing
- » Volume sonore amplifié
- » Fête de manière sporadique
- » Peut accueillir des cérémonies festives dans un cadre professionnel / non-public / privé (anniversaire, mariage, gala, événement corporate,...)

Exemples : salles de fête communales, salles de concert (Botanique, AB, VK, La Madeleine), Claridge, Bodega, Recyclart, Buda, centres communautaires / gemeenschapcentrum, occupations temporaires (Reset, Studio CityGate)...

ORGANISATION SUR LE TERRITOIRE

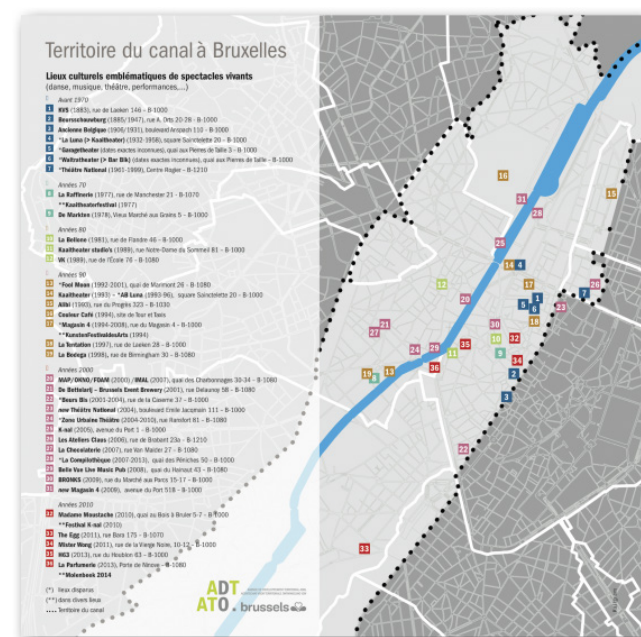
L'organisation de ces lieux sur le territoire est bien mieux répartie et diffuse que d'autres catégories analysées précédemment. La répartition Est-Ouest est approximativement égale. Cette diffusion sur le territoire peut en partie s'expliquer par le fait que certains de ces lieux émanent d'une politique publique souvent communale (GC, centres communautaires, salles communales...) qui a tendance à assurer une certaine forme de répartition sur le territoire dans chaque commune. La liste compte également plusieurs lieux d'initiative privée.

Cette catégorie regroupe un ensemble de lieux accueillant une programmation culturelle ou événementielle large pouvant parfois être de l'ordre du clubbing même si cette activité y prend place de manière plus sporadique. Tous ne sont pas des lieux de fête à proprement parler, mais peuvent potentiellement, à certains moments, accueillir des cérémonies et des événements festifs.

Si on retrouve peu de night-clubs à Bruxelles, cette catégorie-ci vient offrir un potentiel très important pour l'organisation d'événements culturels de toutes sortes (dont des événements clubbing), et qui correspondent peut être mieux à l'identité de l'offre festive bruxelloise, axée sur des collectifs et groupes divers, qui vont implanter leur événement lors de soirées itinérantes : occupations temporaires, salles polyvalentes, salles culturelles, salles événementielles, etc. Ces lieux accueillent aussi bien des événements de grande ampleur que des plus petits rassemblements, parfois privés, et offrent une diversité de lieux. Cette diversité et la mobilité des collectifs dynamisent fortement la vie nocturne bruxelloise à travers des

soirées variées dans des lieux constamment changeants.

Cette catégorie a la particularité d'être plus intense dans l'épaisseur du **territoire du canal**. On y retrouve, du nord au sud, des lieux majeurs tels que Buda, Quai01, La Vallée, La Bodega, le Recyclart, le VK, Studio Citygate et - jusqu'il y a peu - le Barlok, le Magasin 4 et l'Allée du Kaai. Le passé industriel du canal et de son territoire a laissé derrière lui des édifices aux caractéristiques architecturales qui se prêtent bien à cette dimension événementielle et culturelle (grands espaces, grandes parcelles, esthétique 'underground'). L'étude 'Rock the Canal'¹ réalisée par l'ADT en 2014 analyse l'histoire festive (notamment des lieux de concert rock) le long du canal à travers différentes époques qui montre que ce territoire accueille depuis plusieurs décennies des lieux culturels, artistiques et festifs importants. Cette logique se ressent encore aujourd'hui même si elle n'est plus aussi intense. La transformation de certaines sections historiquement industrielles au profit du logement a un impact certain sur cette dynamique culturelle et festive, en témoignent le Barlok, le Magasin 4 et l'Allée du Kaai, 3 lieux majeurs installés sur le bassin Béco et fermés début de l'année 2023.



Cartographie issue de l'étude 'Rock the Canal'

1 Yves Rouyet, « Rock the Canal! Contribution à l'histoire de la vie culturelle dans le territoire du canal à Bruxelles », Brussels Studies [En ligne], Collection générale, n° 75, mis en ligne le 31 mars 2014, consulté le 15 novembre 2023. URL : <http://journals.openedition.org/brussels/1210> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/brussels.1210>

21 lieux
accueillants
des festivals
et open-air



Carte des festivals et open-air

● Festival / Open-air (21)



Carte des festivals et open-air

CRITÈRES DE DÉFINITION ET EXEMPLES

- » Événement en extérieur
- » Musique amplifiée
- » Journée/début de soirée qui peut se prolonger en début de nuit
- » Capacité importante
- » Saisonnier

Exemples : Parc d'Osseghem, Place Poelaert, Esplanade de la Cité Administrative, Place des Palais, Mont des Arts, De Brouckère, Parc Royal, Bois de la Cambre, Abbaye de Forest...

ORGANISATION SUR LE TERRITOIRE

Cette catégorie rassemble des lieux accueillants des festivals et open-air. Ces lieux et ces types d'événements se prolongent très rarement tard dans la nuit. Ils sont plutôt programmés en après midi/début de soirée, sans se prolonger durant la nuit. Cependant, étant donné leur dimension festive, les nuisances potentielles générées et les besoins de déplacement qu'ils engendrent, il semblait important de les ajouter à la cartographie.

Ces événements prennent place principalement dans des parcs ou sur de grandes places publiques. On les retrouve principalement sur le territoire de la Ville de Bruxelles: dans le Pentagone (place de Brouckère, place de la Bourse, place Royale, Parc Royal, Mont des Arts, Place Poelaert, Cité Administrative,...) mais aussi au Bois de la Cambre, ou au plateau du Heysel et au Parc du Cinquantenaire. Outre la concentration dans le centre-ville, ces événements prennent place dans des parcs de première et seconde couronne.

On notera qu'il pourrait être intéressant de questionner la sur-représentation de certains espaces sur le territoire de la Ville de Bruxelles, et l'absence manifeste de mobilisation des autres communes.

3. ANALYSE URBANISTIQUE

73% des lieux festifs en zone d'habitation, en zone de mixité ou en zone d'équipement



Plan Régional d'Affectation du SOL (PRAS)

● Lieu festif

Zone d'habitation à préd. résidentielle

Zone d'habitation

Zone mixte

Zone de forte mixité

Zone d'industrie urbaine

Zone d'activités portuaires et de transp.

Zone administrative

Zone d'équipement d'int. collectif ou s.p.

Zone d'entreprise en milieu urbain

Zone de chemin de fer

Zone verte

Zone verte de haute valeur biologique

Zone de parc

Zone de sport ou de loisir en plein air

Zone de cimetière

Zone forestière

Zone agricole

Zone d'intérêt régional

Zone de réserve foncière

Zichée



Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS)

La carte des affectations du Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS²) divise le territoire en zones suivant les différentes activités qui y sont autorisées. Chaque zone est représentée par une couleur : les zones habitées sont dans un dégradé entre jaune clair (prédominance résidentielle), puis orange et brun plus on mélange l'habitat avec d'autres fonctions (zones d'habitat, zone mixte, zone de forte mixité), les zones d'équipements en bleu clair, les zones administratives en bleu paille, les zones d'espaces verts sont en vert, etc.

UNE SUPERPOSITION IMPORTANTE AVEC LES ZONES D'HABITATION

Il est intéressant de remarquer une superposition importante de la carte de la fête avec les différentes zones d'habitation (dégradé de jaune). Certes les zones d'habitation à prédominance résidentielle (jaune clair) sont logiquement largement protégées. Mais sinon plus d'un lieu sur 2 est en zone d'habitation (orange). Et **70% des lieux de fête sont en zone d'habitation (orange), zone de mixité (brunes) et zones d'équipements (bleues).**

Spontanément, sans politique particulière pour orienter son implantation, la fête s'installe donc principalement dans des zones habitées ainsi que dans des zones de mixité (qui inclut de l'habitat) et d'équipements. Aux yeux du PRAS les lieux de fête sont réglementairement définis soit comme des commerces, soit comme des équipements d'intérêts collectifs. Il n'y a pas de définition propre. Ils vont donc naturellement s'insérer dans le degré de mixité que le PRAS autorise en complément à l'habitat.

PAS DE DÉFINITION CLAIRE DU LIEU DE FÊTE

Cette définition des lieux de fête (commerce ou équipements) semble manquer de précision et de nuance. Elle semble avoir pour effet de concentrer ces lieux dans des zones qui ne sont peut-être pas adéquates car trop habitées. À l'inverse elle empêche de tirer parti de zones qui pourraient être intéressantes pour localiser des lieux de fête, on pense notamment à certaines zones administratives ou industrielles, en particulier pour la catégorie des clubs (les bars étant plus dépendants de zones d'intensité urbaine).

Par exemple, le C12, club bruxellois aujourd'hui installé dans la Galerie Horta, nous a rapporté avoir fait des recherches dans la zone industrielle d'Anderlecht (qui l'intéressait pour ses larges espaces à l'esthétique industrielle et le faible risque de générer des nuisances (faible densité de population)). S'il a trouvé des propriétaires intéressés par le projet de night-club, les réglementations en termes d'affectation ne lui ont pas permis d'aller plus loin dans ses démarches.

RÉFORME DU PRAS : «SHARE THE CITY», UNE OPPORTUNITÉ À SAISIR

On le voit, le PRAS actuel limite certaines possibilités voire implique des conflits d'usages entre certaines fonctions. Il nous semble donc utile de saisir l'opportunité qu'offre la refonte en cours de cet outil pour intégrer la dimension festive de manière plus explicite.

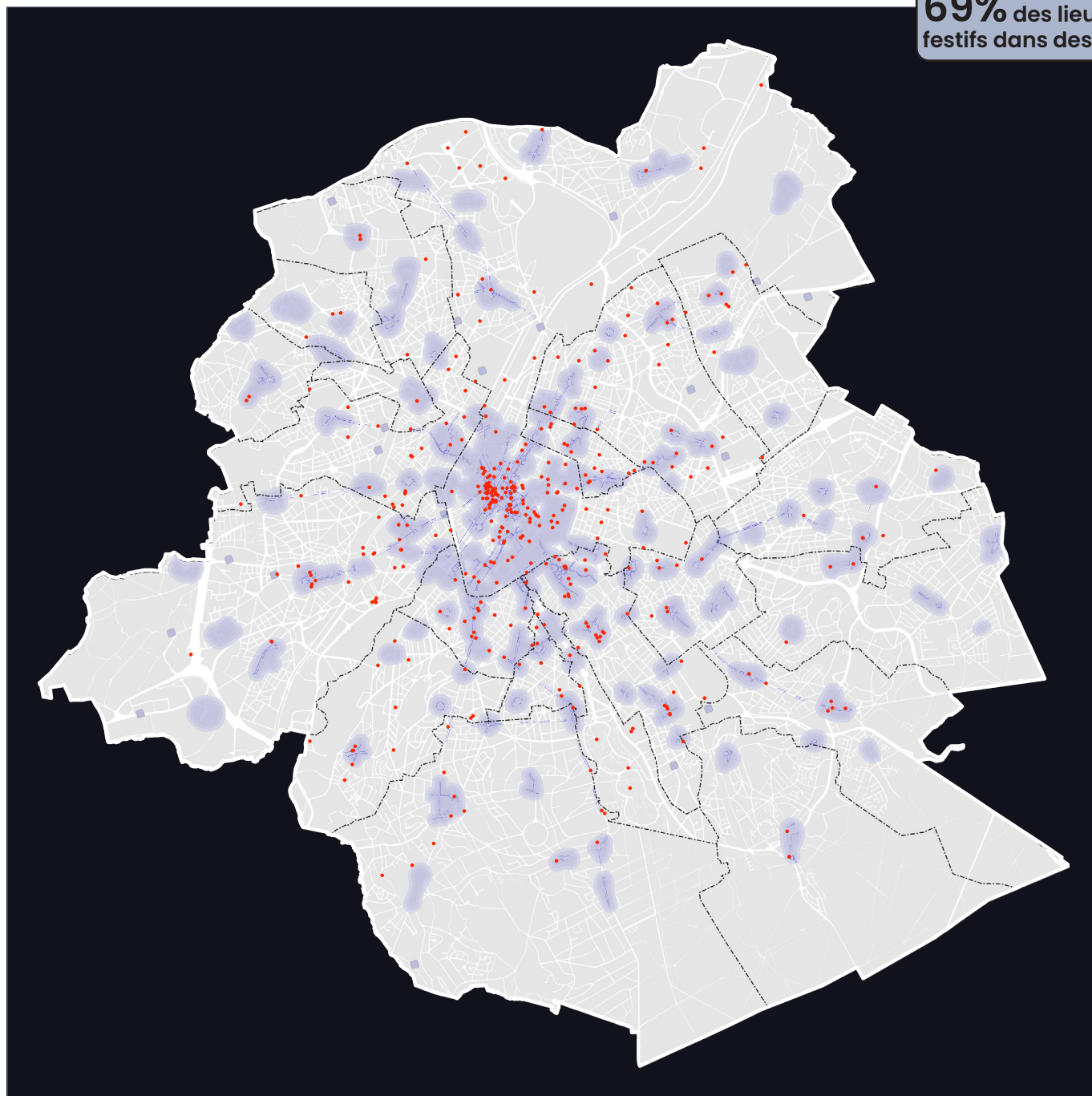
La philosophie actuelle de la réforme qui porte le nom de « Share The City³ » nous semble être un signe positif de l'engagement à sortir d'une vision fonctionnaliste de séparation, mais plutôt de viser à réussir l'équilibre des différentes fonctions de la ville : quelle place on donne à la fête ? Comment est-ce qu'on la définit ? Où est-ce qu'on l'autorise ?

Préciser la définition de la fête, et sa place dans les différentes catégories du PRAS, en tenant compte de la nécessaire mixité fonctionnelle propre à toutes les villes, et en valorisant les zones où la fête pourrait se développer avec le moins de nuisances, voilà une opportunité à saisir absolument.

2 PRAS : <https://perspective.brussels/en/node/708>

3 Réforme du PRAS "Share The City" : <https://perspective.brussels/fr/outils-de-planification/plans-et-programmes-dinitiative-regionale/pras/share-city-la-grande-modification-du-pras>

69% des lieux
festifs dans des NIL



Plan Régional de Développement Durable (PRDD) - Carte des noyaux d'identité locale (NIL)

- Lieu festif
- Noyau d'identité locale
- ◆ Noyau d'identité locale à créer
- Liseré de noyau commercial



Noyaux d'identité locale (NIL)

Le Plan Régional de Développement Durable (PRDD⁴) définit la vision territoriale pour Bruxelles à l'horizon 2040. Il est constitué d'un cahier de cartes dont celle des Noyaux d'Identité Locale (NIL) qui sont des centralités locales qui concentrent un ensemble de fonctions urbaines, notamment des commerces et des équipements. Ils sont caractérisés par une certaine intensité urbaine et constituent l'armature du principe de la ville de proximité.

À Bruxelles, de manière générale, on voit que la ville est très intense dans le Pentagone et en première couronne. En seconde couronne, les NIL sont plus dispersés sur le territoire.

LA FÊTE S'IMPLANTE DANS LES ZONES D'INTENSITÉ URBAINE

On remarque une corrélation assez directe entre les NIL et les lieux de fête : **69% des lieux de fête sont situés dans un Noyau d'identité locale**. Sans planification ou organisation de cette fonction, elle se localise donc naturellement là où il y a une certaine intensité urbaine: d'autres fonctions urbaines, une offre de transports publics, une certaine densité habitée, une mixité, une visibilité, ainsi que du passage et du contrôle social.

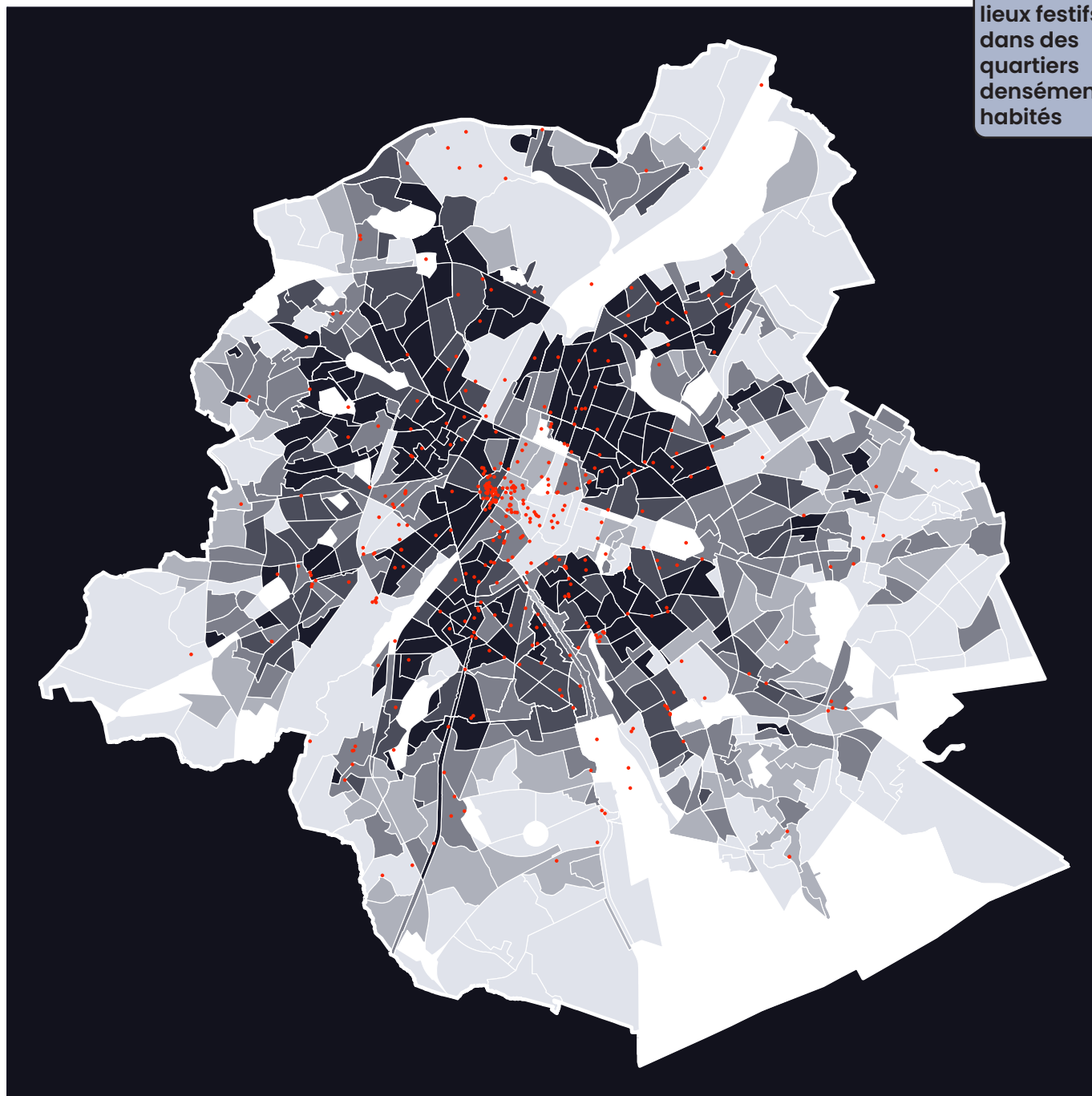
Ce constat semble assez logique mais il n'est pas anodin de le rappeler au vu des débats et réflexions sur la place de la fête en ville: **la fête fait partie de la ville**. D'une certaine façon, c'est la concentration de commerces et d'équipements préexistante (dont une partie sont des établissements festifs) qui a permis de définir la carte des NIL dans le PRDD de 2018. C'est donc assez logique qu'ils s'y retrouvent en grande partie. Cela confirme que ces zones d'intensité urbaine créent un contexte et une situation attractive pour les exploitants de lieux de vie nocturne ou festifs. C'est en particulier le cas pour la catégorie des bars, qui sont plus dépendants de ce type de contexte.

PRÉSERVER LES NIL D'UNE STIMULATION SONORE CONTINUE

On le sait, les NIL sont des espaces d'intensité diurne. Cette carte met aussi en avant le fait que certains d'entre eux sont également sujets à une intensité nocturne. De fait, ceux-ci sont potentiellement sujets à une stimulation sonore intense et continue avec des impacts sur la qualité de vie de ceux qui y habitent. Le constat réalisé plus haut sur le bon équilibre des fonctions à trouver dans le bas de la ville, vaut en réalité plus globalement pour les NIL. Il s'agit de s'assurer un équilibre qui permette le développement d'activités nocturnes, sans entamer l'habitabilité des NIL.

4 PRDD : <https://perspective.brussels/fr/outils-de-planification/plans-strategiques/plan-regional-de-developpement-prd/prdd>

51% des
lieux festifs
dans des
quartiers
densément
habités



Densité de population (2021)

● Lieu festif

□ < 5.000 hab./km² (15%)

□ 5.000 > 8.000 hab./km² (11%)

□ 8.000 > 14.000 hab./km² (19%)

□ 14.000 > 18.000 hab./km² (22%)

□ > 18.000 hab./km² (29%)



Densité de population et revenus

DENSITÉ DE POPULATION (2021)

La présente carte est issue du Monitoring des Quartiers qui rassemble un ensemble de données statistiques, ici sur la densité de population. On constate que la fête s'implante très majoritairement dans ou à proximité des zones habitées. **La majorité des lieux festifs (51%) sont compris des zones égales ou supérieures à 14.000 hab./km²; 30% dans les quartiers de 18.000 hab./km² ou plus.** Pour situer, les quartiers Blijckaerts, du Chatelain, rue de la Senne, rue Blaes et Haecht sont des quartiers accueillant une telle densité. La moyenne régionale est elle de 7.500 hab./km².

Par rapport à la densité d'habitat il semble cependant difficile de dresser une conclusion générale sur l'ensemble de la Région. La dynamique semble plutôt être spécifique en fonction des quartiers. Ci-dessous, de manière non-exhaustive, plusieurs phénomènes ponctuels intéressants à observer sur la carte:

- **La fête s'installe dans des quartiers parfois (densément) habités** : c'est par exemple le cas au Parvis de Saint-Gilles, Flagey, Saint-Boniface, Matonge. Les boulevards du centre également, même si ils ne constituent pas les secteurs statistiques les plus denses du bas de la ville (où, comme on l'a dit plus haut, l'ouest et l'est du pentagone sont plutôt protégés).
- On observe aussi une **présence moins concentrée mais diffuse** de lieux dans des zones très denses, à Schaerbeek, Saint Josse ou à Molenbeek.
- Parfois on observe aussi que **la fête s'installe dans des quartiers peu habités** : C'est le cas de l'est du pentagone et en particulier du Mont des Arts, un des secteurs statistiques les moins densément habités de la capitale et situé idéalement où, depuis quelques années, plusieurs lieux festifs (bars de nuit) s'y sont progressivement installés.
- Par contre c'est un phénomène ponctuel. En effet, **la proportion de lieux festifs s'installant dans des zones de faible densité reste très minoritaire**. Elles sont souvent plus loin, moins fréquentées et donc moins idéales pour un commerce, surtout pour la catégorie des bars. Cependant, certains lieux comme des night-clubs ou des salles d'événements qui fonctionnent de manière plus indépendantes pourraient tirer parti du risque moins élevé de constituer une nuisance. C'est le cas notamment de la Brasserie Illegaal, de Buda et d'autres.

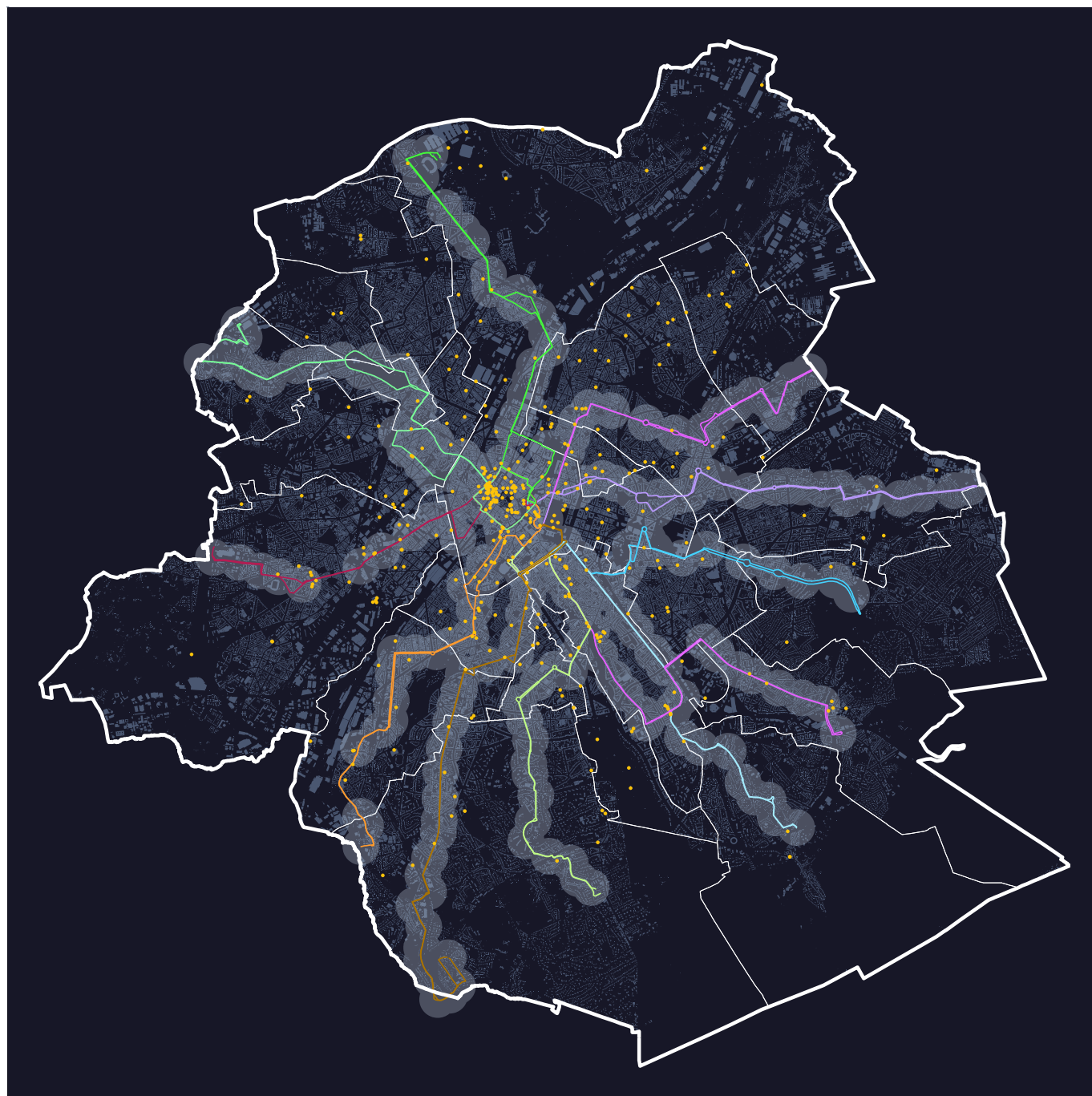
- **L'augmentation de la densité de population implique une réduction de la densité de lieux festifs** : Dans ce cas il s'agit de pointer certains exemples de quartier en re-développement immobilier et où une activité festive historique existait et qui a disparu. C'est le cas du quartier du bassin Béco/Tour&Taxis qui est une zone historiquement industrielle et peu habitée où plusieurs lieux se sont installés au fil du temps. Jusqu'à récemment, on y retrouvait une diversité de lieux festifs : la Zinzinnerie, le Quai01, le Barlok, le Magasin 4 et plusieurs péniches sur le bassin Béco; et divers événements extérieurs et intérieurs sur le site de Tour&Taxis. Ces lieux ont quasi tous disparu aujourd'hui. Un phénomène similaire risque de se produire dans l'ilôt sacré, où de nombreux lieux de fête risquent de disparaître suite au développement de plusieurs projets de logements.

Un approfondissement de l'étude (évolutions et monitoring des lieux) serait nécessaire pour confirmer les hypothèses formulées ci-dessus. Il est aussi intéressant d'examiner le développement de la fonction festive dans les nouveaux quartiers (type Tour et Taxis), à partir du moment où on considère que la fête fait partie de la ville.

REVENUS IMPOSABLES MÉDIANS DES DÉCLARATIONS (2019)

En lien avec la densité de population, on constate que les lieux festifs sont très majoritairement implantés dans des zones à faible revenus. La fête étant en général située dans des zones denses et centrales, la spécificité bruxelloise fait qu'elle se retrouve aussi dans des zones populaires.

Cette carte est consultable dans le cahier des cartes.



Réseau Noctis (STIB)

- Lieu festif
- Ligne Noctis
- Zone de 300m autour d'un arrêt Noctis



Réseau Noctis (STIB)

DÉSÉQUILIBRE ENTRE L'EST ET L'OUEST DE LA RÉGION

Le réseau Noctis est constitué de 11 lignes ayant une fréquence d'un bus toutes les 30 minutes de minuit à 3h du matin durant les nuits du vendredi au samedi et du samedi au dimanche.

De manière générale, on remarque que l'offre du réseau Noctis est fortement déséquilibrée entre l'Est et l'Ouest de la Région. L'Ouest est pourvu de Seulement 3 lignes tandis que l'Est en compte 8, avec un axe Sud-Est renforcé constitué à lui seul de 3 lignes, les N8, N9 et N10 desservant les communes Ixelles, Uclle, Auderghem et Watermael-Boitsfort. L'axe Sud-Est est également desservi le jeudi soir grâce au prolongement des horaires de la ligne du bus 71 jusqu'à 3h du matin.

Les lieux de fête sont très majoritairement situés dans un rayon de 300 mètres autour d'un arrêt, soit approximativement 5 minutes de marche ce qui est une situation convenable. Ceci étant dit, l'enjeu réside non seulement dans la desserte des lieux de fête, mais aussi dans la desserte des gens (vers ou depuis un lieu de fête). En effet, de nombreuses zones habitées ne sont pas desservies par le réseau nocturne, ce qui limite la mobilité d'une partie de la population de ces quartiers vers des lieux de fête la nuit. C'est notamment le cas du nord de Schaerbeek, Evere, Haren, Neder-Over-Hembeek, le sud d'Anderlecht...

DIMINUTION DU SERVICE DEPUIS LES ANNÉES 2000

On notera que le service Noctis a été progressivement limité par la STIB au fil des années dans la foulée de sa mise en service. Sauf erreur, aucune réelle évaluation n'a justifié cette diminution du service: évaluation de la qualité de la communication, adéquation du prix avec le service et le public cible, horaires, tracés, etc. L'approche nous semble fortement basée sur une estimation de la demande actuelle pour calibrer le réseau. Elle pourrait se construire plus positivement sur une vision incitative visant à modifier les habitudes des déplacements nocturnes: en gros communiquer clairement sur une offre, et stimuler/générer la demande. Cela pourrait avoir un fort impact sur certains types de population (étudiants, jeunes), améliorer l'accessibilité des lieux de fête à leur public, améliorer la sécurité (éviter les déplacements automobiles), etc.

58% des lieux festifs installés dans les zones les plus strictes en termes de normes de bruit



Zones de bruit - Bruxelles Environnement

● Lieu festif

Zone 1 : zones d'habitation à prédominance résidentielle, zones vertes, zones de haute valeur biologique, zones de parc, zones de cimetière, zones forestières (6%)

Zone 2 : zones d'habitation (52%)

Zone 3 : zones mixtes, zones de sports ou de loisirs en plein air, zones agricoles, zones d'équipements d'intérêt collectif ou de service public (21%)

Zone 4 : zones d'intérêt régional, zones de forte mixité, zones d'entreprises en milieu urbain (15%)

Zone 5 : zones administratives (5%)

Zone 6 : zones d'industries urbaines, zones de transport et d'activité portuaire, zones de chemin de fer, zones d'intérêt régional à aménagement différé (1%)



Zones de bruit

LÉGISLATION BRUXELLOISE SUR LES BRUITS DE VOISINAGE

En Région de Bruxelles-Capitale, l'arrêté du 21 novembre 2002 relatif à la lutte contre le bruit de voisinage⁵ fixe les seuils de bruit maximum qui ne doivent pas être dépassés par toute source sonore audible (installation ou activité bruyante) dans le voisinage de cette source. Il existe des seuils différents en fonction de plusieurs éléments :

- l'endroit où la gêne est perçue (intérieur ou extérieur, type de local)
- l'heure de la journée
- le jour de la semaine
- affectation urbanistique de la zone définie au Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS)

Le principe général est que les seuils sont plus sévères dans les zones plus sensibles, ou le soir et la nuit.

Sur base du PRAS, 6 zones de bruit⁶ ont été définies. La zone 1 est la plus stricte, la zone 6 est celle où les seuils sont les plus souples :

- zone 1 : zones d'habitation à prédominance résidentielle, zones vertes, zones de haute valeur biologique, zones de parc, zones de cimetière, zones forestières
- zone 2 : zones d'habitation
- zone 3 : zones mixtes, zones de sports ou de loisirs en plein air, zones agricoles, zones d'équipements d'intérêt collectif ou de service public
- zone 4 : zones d'intérêt régional, zones de forte mixité, zones d'entreprises en milieu urbain
- zone 5 : zones administratives
- zone 6 : zones d'industries urbaines, zones de transport et d'activité portuaire, zones de chemin de fer, zones d'intérêt régional à aménagement différé

DES LIEUX DE FÊTE DANS LES ZONES LES PLUS STRICTES

S'il on considère uniquement cette cartographie (et qu'on s'abstrait d'autres paramètres orientant leur localisation), on constate que, paradoxalement, **les lieux de fête s'installent dans les zones les plus strictes : près de 60% des lieux sont installés dans les zones 1 et 2 et seulement 6% dans les zones 5 et 6.**

Ce constat est en lien avec la question des affectations abordée précédemment qui permet difficilement à certains types d'activités, en particulier les night-clubs, de s'implanter dans certaines zones du PRAS : réglementairement, un night-club (considéré comme une activité commerciale) ne peut s'implanter dans la zone d'industrie urbaine malgré l'intérêt pour cette localisation (où les seuils de bruit sont plus souples, où les conflits avec la fonction d'habitat sont quasiment inexistantes, où les typologies architecturales industrielles des bâtiments peuvent convenir par leur grande capacité d'accueil ou leur esthétique particulière...)

Partant de ce constat il convient d'intégrer l'idée que la plupart des **lieux de fête doivent pouvoir s'insérer positivement dans des contextes urbains où des normes de bruit strictes doivent être respectées**. C'est une question de **culture collective**. D'une part accepter que la fête fait partie de la ville et donc ne pas s'opposer à l'implantation de lieux de fête ou le maintien de ceux qui existent. Et d'autre part assurer que ces lieux de fête (existants ou nouveaux) respectent au maximum les normes de bruit.

5 Législation sur les bruits de voisinage à Bruxelles : <https://environnement.brussels/citoyen/reglementation/obligations-et-autorisations/bruit-de-voisinage-quelle-legislation>

6 Carte des zones de bruit : <https://geodata.leefmilieu.brussels/client/view/88d8aa31-0b44-479e-8e4b-e46c80232308>

4. CONCLUSION

Conclusions

Cette première exploration des activités festives sur le territoire bruxellois est un point de départ. Il n'y avait pas de carte qui localise la fête sur le territoire bruxellois. On en a désormais une première image. Une visualisation brute, à la date de l'étude, de la localisation des lieux de fête sur le territoire. Comme expliqué plus haut cette première image est encore partielle. Elle se base sur une première nomenclature à affiner, et se construit sur les bases de données existantes. Elle amène une vision plus quantitative que qualitative et ne permet pas d'analyser en profondeur les logiques de localisation des activités festives sur le territoire.

Il nous semble néanmoins possible de tirer un certain nombre de premières conclusions sur base des cartes produites.

UNE OFFRE DIVERSIFIÉE MAIS FRAGILE

On peut constater une **belle diversité des typologies** de lieux festifs sur le territoire. Quelques clubs, un grand nombre de bars, beaucoup de salles événementielles ou culturelles, des occupations temporaires, des espaces extérieurs pour les festivals, etc. Ces lieux, en partie historiques, en partie plus récents, donnent une image de la dynamique de la fête.

La carte de la fête confirme certaines intuitions: peu de vraies boîtes de nuit, mais une compensation par une offre importante de bars de nuit (aux profils de publics très diversifiés en fonction des lieux et des quartiers), et de salles ou lieux de fête qui accueillent de manière plus ponctuelle et itinérante la **belle dynamique** des collectifs d'artistes et musiciens qui animent la scène bruxelloise. On pense ici notamment aux occupations temporaires. Cela produit une offre très riche, dynamique et potentiellement diversifiée chaque week-end.

Par contre ce caractère plus volatile et moins fixé sur des lieux forts et reconnus est aussi une **source de fragilité**. L'offre en lieux plus ponctuels a tendance à se tarir, certains lieux sont menacés de fermeture, et il y a dès lors un vrai problème pour répondre à la demande, en particulier pour les soirées (toute la nuit). Ce manque était d'ailleurs déjà exprimé par les acteurs de la nuit lors des sessions «Mind the Night» organisées en 2018.

LA FÊTE FAIT PARTIE DE LA VILLE !

Deuxième constat : la fête fait partie de la ville ! Sans encadrement ou vision, la fête s'est historiquement implantée très majoritairement dans des espaces d'intensité urbaine, dans le centre ville, dans les pôles de centralités communales. A quelques exceptions près comme la zone du canal ou certains parcs (plus isolés). Il nous semble que ce constat est assez important. Il signifie que les urbains valorisent et profitent au quotidien d'une vie nocturne qui s'insère dans le tissu urbain. Cette situation renvoie à l'image qu'on se fait de la ville elle-même : un lieu de mixité, d'échange, de rencontres, parfois de frictions. Quand le dicton populaire bruxellois fait référence à la chanson de Jacques Brel: «c'était au temps où Bruxelles bruxellait» ça nous renvoie à une ville pleine de monde, animée, festive. La diversité des fonctions urbaines inclut donc la fête, il nous semble important de le rappeler : il faut donc lui faire une place.

QUELLE RÉPARTITION SPATIALE?

La **pré-dominance du centre ville** sur la carte est manifeste. C'est en particulier le cas du bas de la ville, autour de la bourse et des grands boulevards récemment piétonnisés. A côté du centre-ville on trouve des polarités secondaires correspondant assez bien aux centralités des anciennes communes: cœur de Saint Gilles, d'Ixelles, places communales, etc. La localisation de la fête se structure donc de manière assez cohérente avec la structure spatiale de la «ville du jour», autour des pôles de centralité, on y revient dans le point suivant.

Ce qui semble intéressant à observer ici c'est ce qu'elle nous dit des lieux d'intensité festive et des lieux où il n'y a rien. En effet si une vision territorialisée de la fête devait être construite, elle devrait se positionner sur certaines situations factuelles observées.

Premièrement arriver à **gérer les zones d'intensité potentiellement trop fortes**. Qu'on ait envie de sortir dans un quartier animé, où on trouve une série de lieux à distance de marche, semble assez logique. Cela devient par contre problématique si cette concentration rend la vie impossible aux riverains. Le centre-ville, comme les centralités secondaires doivent rester des espaces mixtes où l'habitat reste possible, voire recherché par certains publics. A cet égard on rappellera certaines conclusions d'une enquête réalisée en 2021 par 24hBrussels auprès des habitants des quartiers de fête pendant le COVID: 66% des habitants interrogés fréquentaient les lieux de fête de

leur quartier avant le COVID. Et 76% se disaient «contents» de les voir rouvrir après la période du COVID. Il y a donc sans doute moyen d'assurer un bon équilibre des fonctions même dans les zones densément habitées.

Ensuite force est de constater que **l'offre festive ne se disperse pas beaucoup sur le territoire**, notamment dans les zones moins habitées où, à condition de gérer la question de la mobilité, elle pourrait générer moins de nuisances, en particulier pour les clubs. On constate qu'il y a de nombreuses parties du territoire, souvent très centrales et très peu densément habitées, où la fête est malgré tout absente. L'exemple du Mont des arts est ici peut être une piste de réflexion. Très central, très peu habité, très qualitatif spatialement, très bien connecté, il a vu se développer une offre festive nouvelle ces dernières années. Il est peut-être la concrétisation d'un nouveau type de mixité fonctionnelle : bureaux/équipements/fête. De quoi aussi améliorer le contrôle social et le sentiment de sécurité la nuit dans ces parties de la ville.

UN CADRE RÉGLEMENTAIRE À ADAPTER, DES PRATIQUES CULTURELLES À METTRE EN PLACE

Le cadre réglementaire actuel ne donne pas assez de leviers pour mieux gérer l'insertion des lieux de fête sur le territoire. C'est le cas sur trois thématiques spécifiques sur lesquelles il nous semble opportun de travailler :

Le **PRAS** (Plan Régional d'Affectation du Sol) ne connaît pas la fête. Pas de définition d'un lieu festif dans le glossaire, ou de stratégie quant à sa place sur le territoire. Les lieux de fête sont définis soit comme commerces, soit comme équipements. Et doivent respecter ces catégories dans leur choix d'implantation. Cela oriente de facto les lieux de fête dans les zones où ces activités sont plus facilement tolérées. La réforme en cours sous le vocable «Share The City» nous semble être une opportunité importante pour améliorer la situation à l'avenir.

De même le **traitement des demandes de permis d'urbanisme** devrait se faire en tenant compte de cette dimension festive. Quand un projet de logement se développe à proximité d'un lieu de fête, cela doit avoir des conséquences sur les exigences mises à l'octroi du permis : isolation des logements, organisation spatiale, localisation des chambres, espaces tampons, etc. À l'inverse, si un permis concerne un club ou un lieu de fête, il s'agit de vérifier les conditions dans lesquelles cette activité se développera dans son environnement immédiat (organisation

spatiale, proximités, accès/sas d'entrée, aération, isolation acoustique, etc).

Sur les **normes de bruit** il apparaît que les zones les plus strictes sont celles où se trouve la majeure partie des lieux de fête. À moins de fermer tous les lieux de fête dans ces zones strictes, il convient de construire une stratégie. L'enjeu ici doit selon nous s'orienter vers des solutions précises en fonction de chaque lieu. Au cas par cas, pour diminuer les plaintes : gestion des parcelles contiguës, sas d'entrées des clubs/bars, subventionnement de travaux d'isolation ou de rénovation, stratégie foncière, encadrement des événements par les gestionnaires de lieux, etc. C'est toute une pratique culturelle qu'il convient de mettre en place auprès des gestionnaires de lieux de fête et des services des administrations (cellule urbanisme, tranquillité publique, etc).

INTÉGRATION DES DONNÉES DANS BRUGIS

Dans l'idée de rendre directement utiles les cartes et conclusions de l'étude il nous semblait indispensable de les rendre accessibles sur le site régional Brugis. Cela permettra aux différentes catégories d'apparaître sur la cartographie régionale, et facilitera donc la prise en compte de cette dimension dans la réflexion. Evidemment ces données seront vite datées mais comme expliqué, il s'agit d'une première étape.

Les limites de l'étude

Il semble important de pointer les limites de cette étude. Elles ont déjà été exprimées à différents endroits, mais nous les reprenons en conclusion pour montrer aussi le potentiel de prolongation que cette première étape ouvre devant nous.

QUANTITATIF VS QUALITATIF

La présente étude est quantitative : elle se 'limite' à situer des points sur une carte. Un complément utile serait évidemment de rentrer dans un travail plus qualitatif et typologique sur chaque lieu : aller vérifier les lieux sur place, les classer sur base du style musical, du type de public, documenter les pratiques festives en fonction des différentes classes sociales ou culturelles...

Une seconde dimension du «qualitatif» à approfondir est la granulométrie des points. Les lieux sont ici tous représentés par des points de même taille. Le Fuse a donc la même importance qu'un petit bar de quartier, or ils n'ont pas le même poids en termes économiques, de capacité, de volume sonore, de fréquence d'événements. Un affinement est donc nécessaire pour apporter de la nuance entre les différents lieux.

CUMULATIF VS 'INSTANT T'

Comme expliqué en introduction, la méthodologie privilégie une approche cumulative de la temporalité, c'est à dire illustrer l'ensemble des lieux dans lesquels une activité festive peut se développer. Il serait intéressant de compléter cela par une approche «à l'instant T» et de décliner la cartographie en fonction des heures. Par exemple, les lieux qui sont ouverts le samedi à 21h, à 23h, à 2h du matin, à 5h du matin... On verrait progressivement s'allumer ou s'éteindre certains points. En intégrant le paramètre du temps, cette approche se rapproche de la réalité.

VOLATILITÉ ET INFORMEL

Autre limite : la volatilité des lieux. D'abord il est clair que la fragilité du tissu festif se ressent jusque dans la temporalité de son existence dans le temps des études. Certains lieux auront fermé d'ici à la finalisation de l'étude. D'autres auront ouvert. Il est logique que cette donnée nous oriente vers une actualisation régulière des données.

Ensuite il est évident que nous n'avons travaillé qu'avec des données factuelles existantes. Toute la fête informelle (rassemblement dans l'espace public, fête en appartement, free-party...) est plus complexe voire impossible à cartographier. Une cartographie de la fête informelle nécessiterait une enquête plus qualitative, au plus près des acteurs, afin d'identifier les lieux qu'ils activent, leurs pratiques, les besoins auxquels ils répondent.

UN TRAVAIL SUR LES DONNÉES, UN DÉBAT SUR LES TYPOLOGIES

L'expérience de cette présente étude est une opportunité pour orienter la collecte des données à l'avenir et faciliter le travail de mise à jour, sur base de catégories définies et partagées avec les acteurs du secteur. Il est nécessaire de préciser la définition de ces lieux et catégories, définir ce qu'on entend par un night-club, par un bar de nuit, un café, etc. pour renforcer la précision des données récoltées sur le terrain ensuite.

Nous remercions en tout cas hub.brussels pour les données transmises et qui nous ont permis de faire ce travail. Il serait intéressant de prolonger cet effort pour faciliter l'actualisation des cartographies à l'avenir.

LA VILLE LA NUIT

Enfin, cela nous semble assez logique, mais nous n'avons ici évidemment cartographié que la fête la nuit. Or la nuit ne se résume pas qu'à la fête. D'autres problématiques ou thématiques pourraient également faire l'objet d'une analyse. On pense par exemple aux soins de santé, aux services d'urgence, aux commerces de nuit, au travail de nuit, aux publics fragiles et sans abris, etc. Le conseil de la nuit de Paris publie régulièrement des cartographies reprenant l'ensemble de ces activités sur le territoire. Tout ce champ reste aujourd'hui inexploré et inconnu dans sa dimension spatiale à Bruxelles.

Quelles suites?

ANALYSE SOCIOLOGIQUE DE LA FÊTE

Dans la foulée des limites évoquées, il semble important de poursuivre ces réflexions en intégrant une dimension «qualitative» à l'approche quantitative. Celle-ci permettrait d'affiner la connaissance des pratiques festives à Bruxelles : lien entre des lieux et des genres musicaux, lien entre des dieux et un type de public, documenter les pratiques festives en fonction des différentes classes sociales ou culturelles (la scène electro, hip-hop, les bars à chicha, les salles de mariage, les occupations temporaires, etc.) La fête est évidemment plurielle. Il s'agit aussi d'identifier les logiques d'exclusion, de rabattement ou de communautarismes. Il serait également intéressant de distinguer les lieux historiques des endroits plus récents, et leur évolution dans le temps sur le territoire. C'est une véritable enquête sociologique de la fête qu'il conviendrait de faire pour bien comprendre les dynamiques de localisation, les pratiques sociales, de mobilité, leur impact sur les quartiers et ses habitants.

ZOOMS SUR DES CAS PARTICULIERS

En fonction des résultats de cette étude, il pourrait être intéressant de faire une série de zooms pour creuser plus précisément la situation dans certains périmètres, en entrant plus à l'échelle du quartier voire de la parcelle : comprendre le fonctionnement d'une place, d'une rue; examiner l'insertion d'un lieu de fête dans le parcellaire voisin; explorer les pistes architecturales pour diminuer/limiter les nuisances. Ces zooms peuvent être réalisés sur des quartiers spécifiques comme le Mont des Arts, les quartiers Saint-Géry ou Saint-Jacques ou des lieux plus isolés dans les zones industrielles ou administratives par exemple.

Ce travail pourrait se faire en partie par un processus de 'Research by Design' et en partie par un travail collectif de discussion avec les acteurs : rencontres entre gestionnaires de lieux festifs et les riverains, visites de quartier de nuit, ateliers et échanges sur les pratiques festives...

VERS UNE VISION DE LA FÊTE

Avec ces éléments en tête il devient alors possible d'esquisser les premiers principes d'une stratégie territoriale. D'abord des principes à l'échelle du territoire régional (par exemple où implanter les lieux festifs à l'avenir, rééquilibrer la répartition entre le centre et périphérie, diversifier les lieux de vie nocturne...) Mais aussi des principes à l'échelle locale, déclinés pour répondre à des typologies et situations spécifiques sur des thématiques larges (urbanisme, architecture, juridique, social...)

Cette vision pourrait se matérialiser par une série de cartes et de principes. Il est également primordial qu'elle fasse l'objet d'un débat large, mobilisant des habitants, des sorteurs, des gestionnaires de lieux et des acteurs institutionnels.

DES RECOMMANDATIONS PAR TYPOLOGIES

Pour mettre en œuvre cette vision, il semble important qu'elle soit déclinée en recommandations et de lignes directrices à destinations des pouvoirs publics et des gestionnaires de lieux. En fonction des quartiers et des spécificités locales, différentes approches peuvent être mobilisées. Exemples à explorer :

- ⇒ dans les quartiers où l'activité festive est trop forte et continue à se renforcer au détriment d'autres fonctions, opter pour une stratégie de **régulation**;
- ⇒ dans les quartiers où l'activité festive disparaît et se fragilise, opter pour une stratégie de **préservation**;
- ⇒ dans les quartiers où l'activité festive est inexistante et qui semblent montrer un potentiel ou des avantages, opter pour une stratégie de **stimulation**.

